



Audit – Bureau du Mans
110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : +33 (0)2 43 76 94 30

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION GDS ORNE

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'ORNE

Siège social : 76-78 rue du chemin de Maures - 61000 ALENCON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION GDS ORNE
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'ORNE
Siège social : 76-78 rue du chemin de Maures - 61000 ALENCON

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GDS Orne - Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » en page 4 et 5 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 1^{er} juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christelle BRETON-SIRET

✓ Certifié par  you sign

Christelle BRETON-SIRET

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles (1):				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				1 266
	Fonds commercial				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles (2):				
	Terrains	274 154	93 797	180 357	184 381
	Constructions	665 051	488 012	177 039	196 449
	Instal techniques, mat et outill industriels	18 134	17 277	857	960
	Autres immobilisations corporelles	488 881	445 277	43 604	49 649
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (3):				
	Créances rattachées à des participations	18 492		18 492	18 160
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 131		1 131	2 171
	Total I	1 465 842	1 044 363	421 479	453 035
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	17 057		17 057	8 744
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 952		13 952	0
	Créances clients et comptes rattachés	582 266	16 834	565 432	565 086
	Créances Fiscales et Subventions	278 226		278 226	302 618
	Valeurs mobilières de placement :				
	Livret A/Sociétaire/Associatif	1 127 150		1 127 150	1 126 150
	V.M.P.				
	Disponibilités	658 646		658 646	570 865
	Charges constatées d'avance	18 158		18 158	18 185
	Total II	2 695 456	16 834	2 678 622	2 591 648
	Charges à répartir/plusieurs exercices (III)			0	0
	Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	0
	Ecarts de conversion Actif (V)			0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 161 298	1 061 197	3 100 100	3 044 683

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 541 821	1 548 897
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	420 677	398 374
	Report à nouveau	34 541	34 541
	Excédent ou déficit de l'exercice	57 112	15 227
	Situation nette (sous-total)	2 054 151	1 997 039
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		2 054 151	1 997 039
FONDS DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II	0	0
PROVISIONS	Provisions pour risques	0	0
	Provisions pour charges	21 937	16 315
	Total III	21 937	16 315
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés	0	0
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	117 801	139 804
	Emprunts et dettes financières diverses	2 960	2 260
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	418 604	451 421
	Dettes Fiscales et Sociales	325 950	293 415
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
	Autres dettes	80 123	81 520
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	78 573	62 909
	TOTAL IV	1 024 011	1 031 329
	Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		3 100 100	3 044 683

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/25	31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 937 581	1 890 170
Vente de biens	96 040	75 736
Vente de prestations de services	752 125	880 351
- dont parrainages	52 356	50 681
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	457 639	353 058
Subventions d'exploitation		
Dons manuels		
Reprise sur provisions et transferts de charges	16 315	27 019
Utilisation de fonds dédiés		
Autres produits	63 956	52 310
TOTAL I	3 323 657	3 278 644
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 575 977	1 580 880
Variation des stocks	-8 314	3 661
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	661 983	662 261
Participations		
Impôts, taxes et versements assimilés	28 784	28 213
Salaires et traitements	694 735	686 626
Charges sociales	256 877	284 433
Dotations aux amortissements	44 276	48 656
Dotations aux provisions	25 364	19 132
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 763	23 361
TOTAL II	3 283 447	3 337 223
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 210	-58 579
PRODUITS FINANCIERS		
Autres Interets et produits assimilés	51 647	66 524
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	333	324
TOTAL III	51 980	66 848
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 898	2 099
Autres		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 898	2 099
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	50 082	64 749
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	90 292	6 170
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges	199	26 000
TOTAL V	199	26 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	270
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 575	0
TOTAL VI	19 575	270
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-19 376	25 730
Participations	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	13 803
Total des produits (I-II+V)	3 375 836	3 371 492
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	3 318 723	3 356 265
EXCEDENT OU DEFICIT	57 112	15 227
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

GDSCO



**GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE
DU CHEPTTEL ORNAIS**

**Annexe aux Comptes Annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Montants en k€

Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaïs
76 Chemin de Maures – 61000 Alençon
Cette annexe contient 12 pages

1	OBJET SOCIAL	2
2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES	3
3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	3
4	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
a.	Principes, règles et méthodes comptables	4
5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	6
a.	Bilan actif	6
1.	Etat de l'actif immobilisé (brut)	6
2.	Amortissements de l'actif immobilisé	6
3.	Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux	7
4.	Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	7
5.	Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	7
6.	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	7
7.	Titres de filiales et participations	8
8.	Actif circulant - Classement par échéance	8
9.	Actif circulant – Etat des stocks	8
b.	Tableau des dépréciations de l'actif	9
c.	Bilan passif	10
1.	Tableau de variation des fonds propres	10
2.	Provisions	10
3.	Engagements pris en matière de retraite	11
4.	Autres dettes - Classement par échéance	11
6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	11
a.	Ventilation des produits	11
7	AUTRES INFORMATIONS	12
a.	Informations relatives à l'effectif	12

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association de défense des intérêts des éleveurs a pour objet de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes espèces d'animaux domestiques.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Gestion des adhérents et des éleveurs,
- Gestion des introductions,
- Gestion des prophylaxies,
- Gestion des ASDA,
- Assainissement et appui technique,
- Formations,
- Information des éleveurs et des partenaires,
- Analyses et prélèvements,
- Aide financière.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

Cette activité est exercée auprès des éleveurs dans le département de l'Orne.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements :

- a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : Néant
- b. Engagés et terminés dans l'exercice :
 - Matériels Bureau et Informatique / 1 397 €
 - Véhicules / 8 829 €
 - Aménagements Installations Générales / 2 308 €
- c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Néant

Ressources humaines :

GDSCO

La masse salariale globale est restée stable

Autres moyens/dépenses engagées :

a) Formation :

Dans le cadre de l'activité, des actions de formation des salariés ont été mises en place notamment :

Formation PSC - 1ers secours

Un management transversal efficace et serein

Formation de formateurs (biosécurité tuberculose)

Dimensionner les ouvertures ventilantes des bâtiments avec Shelt-air

Initiation adaptée QGIS

Perfectionnement des conseillers Produits laitiers fermiers

Concevoir, animer, évaluer une action de formation

Auditeur PIG Connect Biosécurité en élevage de porcs (virtuelle)

Communication :

Des actions de communications ont été faites auprès des éleveurs par la diffusion de brochures, dépliants et plaquettes pour un montant global de 8 340 €.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Par référence aux seuils définis par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, l'association pratique les mesures de simplification pour les actifs non décomposables.

Par conséquent, les dotations aux amortissements relatives aux actifs ci-dessus se poursuivent suivant la durée d'usage.

Par ailleurs, il est fait application du règlement ANC 2022-06 homologué par arrêté ministériel du 26 Décembre 2023, modifiant le règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable générale.

Changement méthodes comptables

L'application du règlement ANC 2022-06 entraine un changement de méthode comptable, sans incidence significative sur les comptes 2025.

Faits majeurs de l'exercice

Charges Exceptionnelles :

Comptabilisation en charges exceptionnelles des cotisations 2024 versées au FMGDS pour 19.5 k€ - Rattrapage sur exercice 2025 des cotisations 2024 car le GDS61 n'a pas eu connaissance en temps voulu de la résolution décidée par l'AG du FMGDS qui s'est tenue le 25 Avril 2024.

Pour exercice 2025 : Absence d'appel de cotisation au titre de l'année 2025 (Année Blanche)

4 Informations relatives au bilan

a. Bilan actif

1. Etat de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	14			14
Immobilisations corporelles	1 432	13		1 445
Immobilisations en cours	0			0
Immobilisations financières	18	2		20
Total	1 464	15		1 479

2. Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13	1		14
Immobilisations corporelles	1 001	43		1 044
Immobilisations financières				
Total	1 014	44		1 058

3. Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

■ Néant

4. Immobilisations incorporelles. Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

5. Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants
	Invest.directs
Logiciels	
Bâtiments	
Installation technique	
Installations générales	3 k€
Matériel de bureau	1 k€
Matériel de transport	9 k€

6. Immobilisations corporelles. Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et Aménagements Terrain	Linéaire	10 à 20 ans
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Installations Techniques	Linéaire	5 à 20 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel Technique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

7. Titres de filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA hors taxes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
EFFITERR (GDS Services 61)	732	100 %	8	2 693	0

8. Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

Ces créances sont composées notamment par :

- TVA récupérable 73 k€
- Subvention à recevoir 197 k€
- Clients et comptes rattachés 565 k€
- Autres créances 9 k€

9. Actif circulant – Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock section apicole / section bovine	17		17
Total	17		17

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat et sont dépréciés, le cas échéant, si leur valeur actuelle est inférieure au coût d'achats des marchandises.

b. Tableau des dépréciations de l'actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations				
Stocks				
Créances Clients	13	3		16
Total	13	3		16

Les créances clients sont dépréciées dès lors qu'un risque d'irrecouvrabilité de la créance existe et principalement lors d'une procédure de redressement judiciaire.

c. Bilan passif

1. Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 947		15		1 962
Report à nouveau	35				35
Excédent ou déficit de l'exercice	15		57	15	57
Situation nette	1 997				2 054
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 997		72	15	2 054

2. Provisions

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	16	6		22
Total	16	6		22

3. Engagements pris en matière de retraite

Un accord d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction l'ancienneté du salarié dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 22ke. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite et d'une actualisation de 3.79%

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

4. Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an sauf :

- Dépôts et cautionnements reçus 3 k€
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits pour 118 k€.

5 Informations relatives au compte de résultat

a. Ventilation des produits

Cotisations adhérents	1 937 k€
Subventions d'exploitation	458 k€
Autres produits	929 k€
Total	3 324 k€

b. Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

6 Autres informations

a. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et Techniciens	9	
Employés	7	
Ouvriers	0	
Apprentis	0	
Total	20	